

DOSSIER DE PRESSE

«J'AVANCE AVEC L'EUROPE»

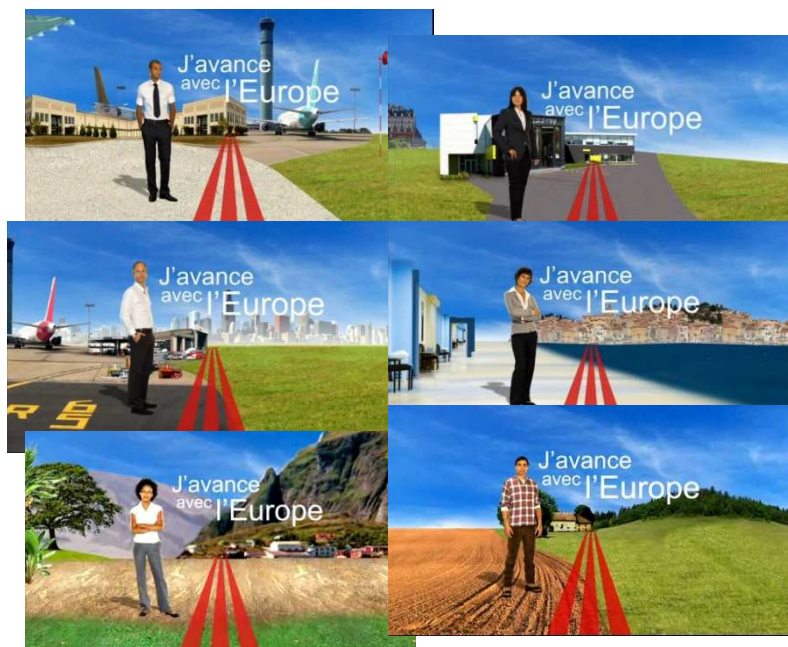
***CAMPAGNE SUR LES FONDS
EUROPEENS EN FRANCE***

www.leuropesengage.eu

Les ministères responsables de la gestion des Fonds européens et la Commission européenne lancent à partir du lundi 25 octobre et jusqu'au 26 novembre 2010, une campagne de communication plurimédia, sous la coordination du Service d'information du Gouvernement, pour mieux faire connaître les projets soutenus et leur impact sur la vie des citoyens. Son objectif est de donner une vision concrète et grand public des projets réalisés grâce à ces fonds.

Cette campagne de grande ampleur sera largement relayée par les services déconcentrés de l'Etat et leurs partenaires dans la gestion des Fonds européens en région.

Une série de six films de 45 secondes sera diffusée sur TF1, M6 et RFO avant les journaux télévisés pour la métropole (journaux du soir) et pour l'outre-mer (journaux de la mi-journée et du soir)



Un dossier de presse sonore, composé de 36 chroniques radio d'une durée de 60 secondes est proposé à 650 radios locales pour une diffusion prévue du 8 au 26 novembre 2010 (1 chronique par jour) .

Ces chroniques s'appuient sur les témoignages de porteurs ou accompagnateurs de projets financés par le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen de développement régional (FEDER) ou le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Comme pour les films, elles ont pour objectif de montrer les bénéfices collectifs et individuels que l'Europe apporte à ses citoyens avec ces trois fonds, qu'il s'agisse d'emploi, de formation, d'aide à la création d'activité, aux entreprises et à l'innovation, de développement durable, de soutien à l'agriculture et au monde rural

diffusions du 8 au 26 novembre 2010

Place à vous

l'Europe s'engage en France

Place à vous

L'émission d'information et de service

The graphic features a central image of a map of Europe with a red path leading across it. Several people are walking along this path. In the foreground, a man in a white shirt and a woman in a grey sweater are looking towards the camera. The text 'diffusions du 8 au 26 novembre 2010' is at the top. The logo 'l'Europe s'engage en France' is at the bottom right. On the left and right sides, there are vertical banners with the text 'Place à vous' and 'L'émission d'information et de service'.

1. Que sont les fonds européens ?

Les fonds européens sont les instruments financiers de la politique de cohésion et de la politique de développement rural de l'Union européenne.

Leur mission commune est de **promouvoir le développement des régions les moins avancées**, et de promouvoir un développement économique respectueux des principes de développement durable **de façon à harmoniser les niveaux de vie dans l'ensemble de l'Union**.

Le FSE, le FEDER et le FEADER visent à permettre aux Etats membres d'être solidaires les uns des autres tout en restant compétitifs dans l'économie mondiale. Le FSE soutient les actions innovantes pour faciliter l'accès à l'emploi, pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles et pour améliorer la formation des travailleurs ou des demandeurs d'emploi. Le FEDER vise à améliorer l'attractivité des territoires en développant leur accessibilité (nouvelles technologies) et en favorisant le développement durable. Il accompagne en outre les mutations économiques notamment en stimulant les dépenses de recherche et développement dans les PME. Dans les régions d'outre-mer, considérées au niveau européen comme des régions ultrapériphériques, il compense également les handicaps permanents et les contraintes de ces régions (éloignement, insularité, relief et climat difficiles, étroitesse des marchés).

Le FEADER, dans le cadre de la PAC (Politique agricole commune), accompagne les territoires ruraux pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels ils sont confrontés en vue d'une gestion équilibrée de l'espace rural au sein des Etats membres

Les Fonds européens ayant une vocation à agir sur le long terme, leur mise en œuvre s'applique sur des périodes de 7 ans. Ils sont actuellement à mi-parcours de leur programmation 2007-2013.

2. Pourquoi des fonds européens ?

Des disparités socio-économiques importantes demeurent entre les régions de l'Union européenne. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant du Luxembourg est ainsi deux fois plus élevé que celui de la Grèce. De même, Hambourg est la région la plus riche d'Europe avec un revenu par habitant quatre fois supérieur à celui de l'Alentejo. Ces disparités entre les régions sont préjudiciables à la cohésion de l'Union.

La cohésion économique et sociale est depuis plusieurs années un des objectifs prioritaires de l'UE. En effet, en promouvant la cohésion, l'Union entend favoriser un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, crée de l'emploi et contribue à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

Enfin, plus de 56 % de la population des 27 États membres de l'UE vit dans des zones rurales, qui représentent 91 % du territoire. Le développement rural constitue par conséquent un domaine d'action extrêmement important. L'agriculture et la sylviculture jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles dans les zones rurales de l'UE et servent de base à la diversification économique des communautés rurales. Le renforcement de la politique de développement rural est de ce fait une priorité générale de l'UE.

3. Les chiffres des fonds européens : dotations pour la France

La France se situe au 6ème rang des pays bénéficiaires du FSE et du FEDER sur la période 2007-2013. Pour le FSE, ce sont près de **5,4 milliards d'euros qui seront investis jusqu'en 2013**, dont près de 900 millions pour les départements d'outre-mer.

Pour le FEDER, près de **7,8 milliards seront investis dans les 26 régions françaises d'ici 2013**, dont 2,3 milliards environ pour les départements d'outre-mer.

Les DOM sont les premiers bénéficiaires de la politique de cohésion en France. Les DOM bénéficient de 3.17 milliards d'euros au titre de l'objectif Convergence (FEDER+ FSE) : 900 millions d'euros de FSE, 2.3 milliards d'euros de FEDER dont 481 millions d'euros au titre de l'allocation de compensation des contraintes des régions ultrapériphériques que sont les DOM.

Le FEADER, instrument unique de financement de la politique de développement rural, est doté d'un budget de près de **96 milliards d'euros pour la période 2007-2013**. La politique de développement rural constitue le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC). En France, le FEADER concourt à hauteur de 7,6 milliards aux mesures de développement rural (6ème rang des pays bénéficiaires). Les DOM bénéficient d'une enveloppe FEADER de 631 000 000 d'euros pour la période 2007-2013

On estime que le montant des aides disponibles pour les porteurs de projets peut quasiment être doublé car les Fonds européens n'interviennent jamais seuls : **les acteurs publics et privés nationaux, régionaux ou locaux apportent en moyenne 50% d'aides complémentaires au profit des projets soutenus.**

4. Qui peut bénéficier des fonds européens ?

Pour obtenir une aide européenne, c'est l'excellence et l'opportunité du projet qui priment.

Le FSE soutient ainsi des solutions nouvelles pour améliorer la qualité des emplois et rendre plus efficaces l'apprentissage et les formations professionnelles des salariés comme celles des demandeurs d'emploi. Il soutient les actions en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA, personnes peu qualifiées...). Il accompagne les actions en faveur de la création d'entreprises ou de la reprise d'activités.

Le FEDER appuie les projets facilitant l'adaptation à une économie plus globalisée et aux changements climatiques, s'intéressant à l'innovation et au développement durable. Dans les DOM il compense également les contraintes et les handicaps permanents de ces régions.

Entreprises, collectivités locales, associations, chambres consulaires, centres de formation, clusters, centres de recherche peuvent bénéficier des aides du FSE et du FEDER pour développer de nouveaux projets.

Le FEADER contribue à la mise en valeur économique, sociale et environnementale des territoires ruraux, à ce titre les bénéficiaires sont multiples :

- exploitant, entrepreneur, organisme de formation, structure collective des domaines agricole, sylvicole ou agroalimentaire
- porteur d'une activité en milieu rural (particulier, entrepreneur, artisan, acteur du tourisme, association ou collectivité territoriale)

5. Qui gère les fonds européens ?

Le FEDER est géré au niveau régional par les services de l'Etat en partenariat avec les services de la région (et du département dans les DOM) pour les objectifs Compétitivité régionale et emploi et Convergence, avec une coordination stratégique des administrations centrales de l'Etat. Pour le FSE, en métropole, 85% des montants sont également mis en œuvre au niveau régional, les 15% restant étant gérés au niveau national pour des projets de dimension nationale. En déléguant l'attribution des aides en régions, il s'agit de tenir compte des spécificités de chaque territoire et de soutenir les solutions les mieux adaptées pour répondre aux défis constatés.

Chaque région a défini des priorités pour utiliser au mieux les crédits disponibles et les aides sont toujours attribuées par des comités de sélection réunissant l'ensemble des partenaires économiques, sociaux et environnementaux locaux.

Dans les régions, les Fonds européens sont attribués sous la responsabilité des Préfets de région par les services compétents dans les domaines d'attribution de chaque fonds. Pour connaître les possibilités de financement et savoir si le projet qu'on souhaite mettre en œuvre peut bénéficier d'une aide européenne, il faut donc s'adresser aux Préfectures de région qui disposent toutes d'un service « Europe » qui a en charge ou coordonne la mise en œuvre des différents programmes et d'un site internet d'information sur les Fonds européens.

Pour chaque région, vous pouvez obtenir les coordonnées de vos interlocuteurs FSE, FEDER et FEADER sur les sites interfonds régionaux, dont vous trouverez la liste ici : <http://www.europe-en-france/trouver-une-aide>

6. Les cibles prioritaires des fonds sur la période 2007-2013

Pour la France, la volonté commune de l'Etat et de l'Europe est de cibler les aides européennes là où elles seront les plus efficaces. En 2007, chaque région française a défini les priorités d'intervention pour son territoire. Cette stratégie dans la durée (jusqu'en 2013) permet de mener des actions sur plusieurs années afin d'avoir un impact renforcé sur le développement de chaque région.

Le **Fonds social européen** bénéficie ainsi aux groupes les plus exposés au chômage et à l'exclusion, comme les travailleurs âgés afin de favoriser la reconnaissance de leur expérience professionnelle, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les salariés bénéficiant peu de la formation professionnelle ou les femmes par des mesures actives en faveur de l'égalité professionnelle.

Le **Fonds européen de développement régional** soutient les régions européennes dans leurs efforts d'attractivité économique et d'excellence territoriale, autour des thématiques du développement durable et de l'économie de la connaissance. En outre-mer, il contribue aussi à la réduction des contraintes liées à l'ultra-périphérie.

Le **Fonds européen agricole pour le développement rural**, enfin, accompagne les mutations de l'espace rural en encourageant les actions en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la forêt, de l'amélioration de l'environnement, de la qualité de vie en milieu rural et de la diversification de l'économie rurale.

7. Le Fonds social européen (FSE)

Qu'est ce que le FSE ?

Le FSE est l'instrument financier privilégié pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour l'Emploi. Il aide les citoyens de l'Union européenne à s'adapter aux **mutations du marché de l'emploi** en soutenant la formation professionnelle des salariés comme des demandeurs d'emplois. Il accompagne ainsi les entreprises des Etats membres, en particulier les PME, qui améliorent **la qualité de leurs emplois et la compétence de leurs salariés**. Il appuie également les solutions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes les plus fragilisées et les démarches en faveur de la création d'entreprises.

Comment ça marche ?

Pour la période 2007- 2013, le Fonds Social Européen investit en France à travers 5 programmes :

- un programme national, appelé « Compétitivité régionale et Emploi » pour la France métropolitaine dont la mise en œuvre est largement déconcentrée auprès des DIRECCTE (85% des crédits) ;
- 4 programmes régionaux pour chacun des DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion), regroupés au titre de l'Objectif Convergence :

- **Le programme national**, « Compétitivité régionale et l'emploi » :

Ce programme est mis en œuvre en France métropolitaine pour soutenir les politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. Il représente **4,3 milliards d'euros** (83% du total du FSE France) et le taux de financement des projets soutenus est en moyenne de 50%.

Les projets cofinancés sont portés par un large partenariat d'organismes publics et privés : ministères, collectivités locales, établissements d'enseignement et de formation, organisations du secteur associatif, partenaires sociaux, associations professionnels, entreprises et groupements d'entreprises...

Quatre axes prioritaires d'intervention ont été retenus pour la mise en œuvre de ce programme :

- L'adaptation au changement économique
 - L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi
 - L'inclusion sociale par l'emploi et lutte contre toutes les discriminations
 - Le développement du capital humain par des actions innovantes ou transnationales
- **Les programmes régionaux pour les Régions et Départements d'Outre- Mer, objectif Convergence :**

Les DOM bénéficient d'une enveloppe de 900 millions d'euros répartis entre la Réunion (517 millions), la Guadeloupe (185 millions), la Guyane (100 millions) et la Martinique (98 millions).

Les programmes sont gérés par le préfet de région en partenariat avec le Conseil régional et le Conseil général.

En tant que RUP, les DOM bénéficient d'un taux d'intervention majoré de 85% du coût total.

**FOCUS REGIONAL FSE : UN PROJET PRESENTE DANS LES CHRONIQUES
RADIO**

Face à la crise et à la baisse d'activité rencontrée, la fonderie Thevenin (Franche-Comté) a mis en place, grâce au Fonds social européen, un vaste plan de formation en 2009 et 2010 pour qualifier ses salariés, les rendre plus polyvalents et autonomes et leur permettre ainsi d'être plus compétents à la sortie de la crise.

**FOCUS REGIONAL FSE : UN PROJET PRESENTE DANS LES SPOTS
PUBLICITAIRES TELEVISUELS**



Le FSE contribue à l'insertion des jeunes : un jeune homme est aujourd'hui agent d'escale après avoir bénéficié d'une formation et d'une orientation assurées par un organisme soutenu par le FSE.

8. Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Qu'est ce que le FEDER ?

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux et en développant la compétitivité de ces territoires. Il s'inscrit dans la stratégie de cohésion économique, sociale et territoriale européenne afin de :

- Atténuer les disparités économiques et sociales
- Être solidaires et rester compétitifs
- Répondre aux enjeux du XXIème siècle et affirmer un engagement fort en direction du développement durable

Comment ça marche ?

Ainsi, le FEDER soutient financièrement des projets tels que :

- Des aides directes aux investissements réalisés dans les entreprises (en particulier les PME) afin de créer des emplois durables ;
- Des infrastructures liées notamment à la recherche et l'innovation, aux télécommunications, à l'environnement, à l'énergie et au transport ;
- Des instruments financiers (fonds de capital-risque, fonds de développement local, etc.) afin de soutenir le développement régional et local et favoriser la coopération entre les villes et les régions.
- Des aides à l'investissement et au fonctionnement dans les DOM au titre de l'allocation spécifique pour les régions ultrapériphériques.

FOCUS REGIONAL FEDER : UN PROJET PRESENTE DANS LES CHRONIQUES RADIO

Projet SAPHIRALE : grâce aux TIC (en l'occurrence, les technologies optiques sans fil), l'Université et le CHU de Limoges, aux côtés de partenaires privés, cherchent à améliorer la surveillance des patients victimes d'AVC lors de la phase aigüe de soins mais également tout au long du parcours de soin, en particulier lors des phases de mobilité propres aux activités de rééducation (kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, appareillage, etc.) dédiées aux patients les plus à risque.

FOCUS REGIONAL FEDER : UN PROJET PRESENTE DANS LES SPOTS PUBLICITAIRES TELEVISUELS



Le FEDER soutient l'innovation des PME : le responsable d'une PME du sud-ouest a bénéficié du FEDER pour développer la compétitivité de son entreprise par l'innovation.

9. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Qu'est ce que le FEADER ?

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est l'instrument financier de la politique de développement rural de l'UE. Il constitue le 2ème pilier de la PAC et a pour objectif d'accompagner les mutations de l'espace rural – qui représente aujourd'hui 90 % du territoire de l'Union européenne – pour qu'il réponde aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle.

Comment ça marche ?

Sur la période 2007 – 2013, il s'agit ainsi en France, via le FEADER, de développer les espaces ruraux en soutenant des projets qui s'inscrivent dans l'une des 3 priorités suivantes :

- La compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture

Exemples : formation professionnelle des actifs, soutien à l'installation des jeunes en agriculture, modernisation des exploitations et des industries agroalimentaires, amélioration de la qualité des produits, valorisation de la forêt...

- L'environnement et l'espace rural

Exemples : encouragement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (actions en faveur de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'eau...), maintien de l'activité agricole en zones défavorisées notamment en zones de montagne...

- La qualité de vie et la diversification de l'économie rurale

Exemples : Favoriser l'emploi dans les zones rurales (création de micro-entreprises, développement du tourisme), développer l'offre de services sur

les territoires (santé, commerces de proximité), préserver le patrimoine naturel et culturel...

Le FEADER permet également de promouvoir les démarches de développement local intégrées basées sur le partenariat entre acteurs publics et privés d'un même territoire, au sein de groupes d'action locale (GAL) dans le cadre de l'approche LEADER

Les DOM bénéficient de quatre programmes régionaux au titre du FEADER.

FOCUS REGIONAL FEADER : UN PROJET PRESENTE DANS LES CHRONIQUES RADIO

Alexandre Huber est agriculteur en Alsace. A la suite de son installation, ce jeune éleveur en vaches laitières a développé le projet de construction d'une étable neuve. Dans la perspective d'économies d'énergie, ce jeune éleveur a procédé à des investissements complémentaires. L'objectif est de limiter la consommation énergétique nécessaire au fonctionnement des machines et du chauffage.

Le FEADER soutient l'installation des jeunes agriculteurs tant dans la construction et la modernisation d'infrastructures respectueuses de l'environnement que dans l'accompagnement par des dispositifs de formation et d'expertise adaptés.

FOCUS REGIONAL FEADER : UN PROJET PRESENTE DANS LES SPOTS PUBLICITAIRES TELEVISUELS



Le FEADER soutient une agriculture plus respectueuse de l'environnement : un agriculteur du Lyonnais explique comment il a réduit l'utilisation des engrais et pesticides pour une meilleure qualité de l'eau

Contacts presse

<p>Press & Vous</p> <p>Amélie Lebreton</p> <p>Amelie.lebreton@press-et-vous.fr</p> <p>01 44 37 00 19</p>	<p>DATAR (cabinet)</p> <p>Chrystelle de Crescenzo</p> <p>Chrystelle.de-crescenzo@datar.gouv.fr</p> <p>01 40 65 10 27</p>
---	--

Liens utiles

www.leuropesengage.eu	Site événementiel relayant la campagne J'avance avec l'Europe : l'ensemble des films y est diffusé, ainsi que les actions réalisées en région.
www.europe-en-france.gouv.fr	Portail national d'information concernant le FEDER, le FSE et le FEADER, à destination notamment des porteurs de projets en recherche de financement. On y retrouve informations, contacts, exemples de projets ainsi que la liste des bénéficiaires du FEDER et FSE, une vidéothèque et un centre de ressources
www.fse.gouv.fr	Site d'information sur le Fonds social européen : les porteurs de projets soutenus par le FSE y trouveront notamment des informations réglementaires et pratiques. Accueille un forum des projets cofinancés par le FSE.
www.agriculture.gouv.fr/FEADER	La page dédiée au FEADER sur le site du ministère en charge de l'agriculture : informations réglementaires, ressources et exemples de projets soutenus sont mis en ligne et téléchargeables.
<p>Dans chaque région, un site régional interfonds apporte informations et contacts aux porteurs de projets qui recherchent des financements, ou des conseils pratiques.</p> <p>La liste de ces sites est disponible ici : www.europe-en-france.gouv.fr/feder ou www.fse.gouv.fr/les-sites-en-regions</p>	